

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 35
Excusés : 4
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le DOUZE NOVEMBRE, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 6 novembre 2018 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - Mme
DANY - M. GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS
OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - Mme LACERDA - Mme IKIESSIBA -
M. FRISSON - M. CALVET - M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. FINANCE -
M. MARTIN - M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - Mme LAIR -
M. JASPIERRE - M. BEAURAIN - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme MONDIERE - M. POMMOT - Mme LACAZE - M. HESEL.

POUVOIRS :

Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
M. POMMOT	à	Mme LAIR
Mme LACAZE	à	M. TORDJEMANN
M. HESEL	à	M. FINANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2018.09.10 Marché à procédure adaptée passé avec la société Vels Voyage à Paris 9^{ème}, pour l'organisation du voyage à Malte – lot 1. Marché ordinaire d'un montant de 1 375 € TTC par personne sur la base d'un groupe de 40 personnes pour un montant maximum de 46 000 € HT. Le voyage est prévu du 4 au 11 avril 2019.
- 2018.09.10 Marché à procédure adaptée passé avec la société Fvh International Travel Tibbo Tours à Lille (59027), pour l'organisation du voyage sur la côte varoise – lot 2. Marché ordinaire d'un montant de 650 € TTC par personne, sur la base d'un groupe de 36 à 45 participants + 1 accompagnateur gratuit, pour le montant maximum de 29 000 € HT. Le voyage est prévu en juin 2019.
- 2018.09.10 Marché à procédure adaptée passé avec la société Fvh International Travel Tibbo Tours à Lille (59027), pour l'organisation du voyage en Ecosse – lot 3. Marché ordinaire d'un montant de 1 539 € TTC par personne, sur la base d'un groupe de 31 à 40 participants + 1 accompagnateur gratuit, pour le montant maximum de 62 000 € HT. Le voyage est prévu en septembre 2019.
- 2018.09.10 Convention passée avec l'association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault, pour la mise à disposition gratuite de créneaux horaire dans le local mutualisé « Le Pigeonnier, d'une superficie d'environ 20 m², sis Cour de la Ferme Briarde, pour une durée d'un an, prorogeable par avenant à compter de la date de signature de la convention.
- 2018.09.10 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec la société ADM Spectacles au Raincy (93340), pour la représentation du spectacle « Musicale Comédie » le 2 décembre 2018. Le prix de cession du spectacle s'élève à 4 061,75 € TTC.
- 2018.09.10 Convention passée avec l'association Le Cercle Généalogique Pontellois-Combalusien, pour la mise à disposition gratuite de créneaux horaires au Point information jeunesse, d'une superficie d'environ 60 m² sis rue Gilbert Rey, pour une durée de 1 an à compter de la date de signature de la convention.
- 2018.09.10 Marché passé avec la société Bir à Chennevière sur Marne (94438) pour les travaux de réhabilitation du réseau de chauffage primaire enterré à l'Hôtel de Ville. Marché de travaux d'un montant de 28 730,40 € TTC. Le délai pour l'exécution des travaux est de 4 mois à compter de la date de notification du contrat.
- 2018.09.11 Marché à procédure adaptée passé avec la société FJ Travers/Art du voyage à Rambouillet (78120) pour l'organisation du circuit au Vietnam – lot 4. Marché ordinaire d'un montant de 2 025 € TTC par personne, sur la base d'un groupe de 31 à 40 participant + 1 accompagnateur gratuit pour un montant maximum de 81 000 € HT. Le voyage est prévu du 12 au 23 novembre 2018.
- 2018.09.21 Convention passée avec l'association SOS Solidarités pour la mise à disposition gratuite de matériel du 22 au 23 septembre 2018, dans le cadre de la manifestation de Troc et Puces.
- 2018.09.21 Convention passée avec l'association Centre social et culturel pour la mise à disposition gratuite de la salle du Point information jeunesse, située 2, rue Gilbert Rey, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 45 à 19 h en période scolaire à compter du 24 septembre 2018 et ce jusqu'au 28 juin 2019.

- 2018.09.26 Contrat passé pour l'enlèvement d'animaux errants, dangereux, décédés, blessés avec le groupe hygiène action à Tremblay en France (93290), d'un montant de 25 000 €. Accord-cadre conclu à compter de sa notification et ce pour une durée d'un an, reconductible 3 fois.
- 2018.09.26 Marché passé avec la société Lou Berret situé à Grolejac (24250), pour la fourniture de colis pour les séniors. Marché de fournitures à bons de commande d'un montant maximum de 40 000 €, qui prend effet à compter de sa notification et ce jusqu'à la réalisation complète de la prestation.
- 2018.09.28 Convention pour la mise à disposition gratuite de la salle Jacques Brel passée avec les associations :
- DGA Solidarité pour les 5 et 6 octobre 2018
 - Note en scène pour les 11, 12, 13 et 14 octobre 2018
 - Le club Philatélique et numismatique pour les 27 et 28 octobre
 - L'atelier Canopé de Seine et Marne pour les 21 et 22 mai 2019.
- 2018.09.28 Convention pour la mise à disposition gratuite de la salle Jacques Brel passée avec les associations :
- Association des commerçants de Pontault pour le 7 octobre 2018 et les 23 et 24 octobre 2018
 - Amicale des Auvergnats pour le 31 mars 2019
 - Association Portugaise Culturelle et Sociale pour le 9 février 2019, le 20 avril 2019 et le 29 juin 2019
 - Association culturelle espagnole à Pontault-Combault pour le 20 janvier 2019 et le 1^{er} juin 2019
 - Association syndicale du Parc Saint Claude pour le 15 mars 2019
 - Comité d'activités Sociales et Culturelles pour le 2 février 2019
 - Centre Social et Culturel pour le 4 novembre 2018, le 18 novembre 2018 et le 19 décembre 2018
 - Club de Danse de Pontault-Combault pour le 15 juin 2019
 - Comité d'Entente des Anciens Combattants pour le 11 novembre 2018 et le 24 février 2019
 - Les Couleurs du siècle pour le 6 novembre 2018, le 11 décembre 2018, le 15 décembre 2018, le 19 février 2019, le 26 mars 2019, le 16 avril 2019 et le 7 mai 2019
 - Le club de la Bulle pour le 1^{er} février 2019
 - L'EPI pour le 16 mars 2019 et le 27 septembre 2019
 - Association Culturelle Franco-Arabe pour le 11 mai 2019
 - L'association le Hérisson pour le 13 avril 2019
 - Football Sporting Club Portugais pour le 29 septembre 2018, le 10 novembre 2018, le 30 mars 2019, le 21 avril 2019 et le 19 mai 2019
 - Club de la joie de vivre pour le 10 octobre 2018, le 20 décembre 2018, le 17 janvier 2019, le 14 mars 2019 et le 28 avril 2019
 - Lutte contre un enfant sans école pour le 27 avril 2019
 - Lycée Camille Claudel pour le 15 novembre 2018 et le 25 juin 2019
 - La MJC pour le 29 mars 2019
 - Note en scène pour le 16 septembre 2018, le 16 décembre 2018, le 27 janvier 2019, le 10 février 2019 et le 12 mai 2019
 - Les Petits Pas pour le 15 décembre 2018
 - Pontault-Combault Handball pour le 19 janvier 2019
 - SOS Solidarités du 20 septembre au 24 septembre 2018 et le 23 novembre 2018
 - Union Multi Sports Tennis de Table pour le 26 octobre 2018 et le 26 janvier 2019
 - Union Multi Sports Basket pour le 10 mai 2019
 - Union Multi Sports Vovinam pour le 16 février 2019
 - Union Multi Sports Randonnée Pédestre pour le 26 janvier 2019
 - Union Multi Sports Pétanque pour le 17 novembre 2018.

- 2018.09.28 Convention passée avec la ville de Presles-en-Brie pour du prêt de matériel à titre gratuit du 28 septembre au 2 octobre 2018.
- 2018.09.28 Convention passée avec la MJC dans le cadre d'une activité de psychomotricité pour les enfants accueillis en structure collectives et familiale pour la période du 2 octobre 2018 au 18 décembre 2018.
Le prix de la vacation s'élève à 87,75 € TTC pour 2 heures et 15 minutes soit 39 € TTC de l'heure soit pour 10 séances 877,50 €.
- 2018.10.05 Contrat passés avec les sociétés :
- Alpha à Brie Comte Robert (77170)
-VTMPT Limeil Brévannes (94450)
-Eiffage à Ferrière en Brie (77164)
-TP 2000 à Pontault-Combault (77340)
Pour l'exécution de travaux de voirie dans diverses rues de la ville. Accord-cadre multi-attributaires avec marchés subséquents d'un montant maximum de 5 400 000 € HT pour une durée de 2 ans.
- 2018.10.05 Contrat passé avec la société OGEO Comptoir des Œuvres à La Plaine Saint Denis (93214) pour l'acquisition de petit matériel pour activités manuelles (lot 2) pour les services de la direction de l'enfance, de l'éducation et des familles de la ville.
Accord-cadre de fourniture avec bordereau des prix unitaires sans montant minimum ni montant maximum annuel. Conclu, à partir de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible 3 fois.
- 2018.10.05 Contrat passé avec la société OGEO Comptoir des Œuvres à La Plaine Saint Denis (93214) pour l'acquisition de mobilier d'animation pour enfants à partir de 18 mois (lot 5) pour les services de la direction de l'enfance, de l'éducation et des familles de la ville. Accord-cadre de fourniture avec bordereau des prix unitaires sans montant minimum ni montant maximum annuel. Conclu, à partir de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible trois fois.
- 2018.10.08 Convention passée avec la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du cinéma Apollo pour le vendredi 30 novembre 2018.
- 2018.10.08 Hausse des tarifs de 2 % sur des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} janvier 2019.
- 2018.10.11 Contrat passé avec l'association Hermance Trial Développement Performance à Coulommiers (77120) pour la prestation organisée lors de la Soirée des Champions le vendredi 19 octobre 2018. Prix de la prestation 850 € TTC.
- 2018.10.17 Contrat passé avec la compagnie De l'une à l'autre à Evian Les Bains (74500) pour la représentation du spectacle « Henriette, Sarah, Marie et les autres... ». Contrat conclu pour une durée de 5 séances les 19 et 20 novembre 2018, pour un prix de cession du spectacle de 2 000 € TTC.
- 2018.10.17 Convention passée avec l'association Cercle généalogique Pontellois-Combalusien pour la mise à disposition gratuite de créneaux horaires dans le local d'environ 50 m² situé 87 rue des Prés Saint-Martin.
- 2018.10.18 Marché passé avec la société Claisse et Associés à Paris (75008) pour des prestations de conseils juridiques en matière de droit d'urbanisme (lot 3). Accord cadre de services à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre communal d'action sociale, à compter de sa notification et ce pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.

- 2018.10.18 Marché passé avec la société Claisse et Associés à Paris (75008) pour des prestations de conseils juridiques en matière de droit privé (lot 4). Accord cadre de services à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre communal d'action sociale, à compter de sa notification et ce pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.
- 2018.10.18 Marché passé avec la société Claisse et Associés à Paris (75008) pour des prestations de conseils juridiques en matière de droit de la commande publique (lot 1). Accord cadre de services à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre communal d'action sociale, à compter de sa notification et ce pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.
- 2018.10.18 Marché passé avec la société Claisse et Associés à Paris (75008) pour des prestations de conseils juridiques en matière de droit de la commande publique (lot 2). Accord cadre de services à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre communal d'action sociale, à compter de sa notification et ce pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.
- 2018.10.19 Marché à procédure adaptée passé avec la société Depreytère Restauration à Ecuelles (77250) pour l'organisation de deux repas pour les anciens combattants et les séniors de la ville. Accord cadre ordinaire de fournitures courantes et de services à bons de commande d'un montant maximum de 25 000 € HT qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'à la réalisation complète des prestations.
- 2018.10.19 Convention passé avec le Centre social et culturel pour la mise à disposition gratuite de jeux de société du 30 octobre au 2 novembre 2018.
- 2018.10.31 Convention d'occupation précaire passée avec l'association Nos Petits Frères et Sœurs pour la mise à disposition gratuite du pavillon situé 111 rue de la Libération pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

1 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la prestation d'éducateurs sportifs du Nautil

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des transferts de charges et produits, relatif au financement de mises à disposition d'éducateurs sportifs et établi par la CLECT réunie en séance du 14 juin 2018.

2 Décision modificative n° 2 - exercice 2018

Après en avoir délibéré,

Par 28 VOIX POUR

Par 11 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)

- **DECIDE** les ajustements budgétaires suivants :

- **DESIGNE** monsieur Bord, maire comme représentant de la ville de Pontault-Combault au groupement d'intérêt public, et monsieur Ghazelane, adjoint au maire chargé des finances, comme représentant suppléant ;

- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

5 Convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la mise à disposition d'un site en open data via la plateforme de l'agglomération

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne pour la mise à disposition d'un site en open data via la plateforme de l'agglomération, selon les conditions financières décrites dans le projet de convention, ainsi que les documents y afférents.

6 Modification du programme d'actions de la ville de Pontault-Combault s'inscrivant dans le cadre du Contrat intercommunal de développement (CID) de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification du programme d'actions de la ville de Pontault-Combault dans le cadre du CID ;

- **VALIDE** le principe de signature de l'avenant au contrat cadre du CID de la communauté d'agglomération approuvé lors de la séance du conseil départemental du 24 mars 2017 ;

- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

7 Convention à passer avec la commune de Roissy-en-Brie concernant le logiciel de gestion des indemnités de chômage (Indeline - Cegape)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à passer avec la ville de Roissy-en-Brie pour la gestion des indemnités de chômage.

8 Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification des effectifs et notamment la création de poste telle que présentée :

Création de 3 postes au tableau des effectifs des agents titulaires répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents titulaires

Filière technique (+ 2 postes)

- 2 postes de Technicien

Filière animation (+ 1 poste)

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe

Création de 6 postes au tableau des effectifs des agents contractuels répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents contractuels

Filière administrative (+ 1 poste)

- 1 poste d'Adjoint administratif

Filière technique (+ 2 postes)

- 1 poste d'Ingénieur
- 1 poste d'Adjoint technique

Filière médico-sociale (+ 1 poste)

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal 2è classe

Hors filières

- 2 postes d'Assistante maternelle

Suppression de 136 postes au tableau des effectifs des agents titulaires répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents titulaires

Filière administrative (- 17 postes)

- -1 poste d'Attaché principal
- -6 postes d'Adjoint administratif principal 2è classe
- -10 postes d'Adjoint administratif

Filière technique (- 83 postes)

- -1 poste d'Ingénieur principal
- -1 poste de Technicien principal 1è classe
- -2 postes d'Agent de maîtrise
- -6 postes d'Adjoint technique principal 1è classe
- -2 postes d'Adjoint technique principal 2è classe
- -71 postes d'Adjoint technique

Filière médico-sociale (- 2 postes)

- -2 postes d'Auxiliaire de puériculture principal 2è classe

Filière sociale (- 8 postes)

- -1 poste d'Agent social principal de 2è classe
- -7 postes d'Agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 2è classe

Filière animation (- 26 postes)

- -1 poste d'Animateur
- -25 postes d'Adjoint d'animation

Suppression de 2 postes au tableau des effectifs des agents contractuels répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents contractuels

Filière administrative (- 1 poste)

- -1 poste d'Attaché

Filière technique (- 1 poste)

- -1 poste de Technicien principal 1è classe

- DIT que Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9 Protection fonctionnelle de madame Léonore Pinet, Directrice générale adjointe des services à la population, et de madame Sandrine Bernard, Directrice enfance éducation familles

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la collectivité à madame Léonore Pinet et à madame Sandrine Bernard pour les faits dont elles ont été victimes dans l'exercice de leurs fonctions ;
- **AUTORISE** le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

10 Dérogation collective à la règle du repos dominical

Après en avoir délibéré,

Par 26 VOIX POUR

Par 13 VOIX CONTRE (M. CABUCHE, Mme LOPES, Mme MARTIN, Mme GAUTHIER, Mme DANY, M. GUILLOT, Mme LESAGE, M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. MARTIN, Mme SALMIN, M. JASPIERRE, M. BEURAIN)

- **AUTORISE** le maire à prendre un arrêté de dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés pour les 12 dimanches suivants :

**13 janvier 2019
30 juin 2019
01 septembre 2019
08 septembre 2019
29 septembre 2019
10 novembre 2019
24 novembre 2019
01 décembre 2019
08 décembre 2019
15 décembre 2019
22 décembre 2019
29 décembre 2019**

11 Extension du dispositif vidéo protection dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. CALVET, Mme HEUCLIN)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CABUCHE, Mme MARTIN, Mme GAUTHIER, M. GUILLOT, Mme LESAGE, M. JASPIERRE)

- **APPROUVE** l'extension du dispositif de vidéo protection dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- **AUTORISE** l'installation de 20 caméras de vidéo protection sur le territoire de la commune de Pontault-Combault et autorise le maire à solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires
- **AUTORISE** le maire à solliciter les institutions et dispositifs en mesure de participer financièrement à la mise en œuvre de ce dispositif de sécurité et de protection.

12 Commission Sociale Enfance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** d'effectuer une remise gracieuse au profit de 6 familles dont les dossiers ont été acceptés avec les propositions suivantes :

- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 14 à la tranche 4 pour 4 mois,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 5 à la tranche 2 pour 4 mois,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 3 à la tranche 1 pour 4 mois,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 14 à la tranche 2 pour 5 mois,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 3 à la tranche 2 pour 2 mois,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 14 à la tranche 1 pour 7 mois.

pour un montant estimatif des remises accordées de 1 837,69 €.

13 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Maryse Informations Fin de Vie

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Maryse Informations Fin de Vie.

14 Appel à projets "Accès à tout, pour tous et avec tous"

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser, dans le cadre de l'appel à projet en faveur du handicap, une subvention aux associations suivantes :

- Les Archers du parc : 300 €,
- Le Centre photographique d'Ile-de-France : 700 €,
- La MJC Boris Vian : 3 000 €.

15 Financement des actions pédagogiques des écoles primaires

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser sur les coopératives scolaires les subventions allouées aux établissements relevant du premier degré au titre des actions pédagogiques.

16 Financement des actions pédagogiques des établissements scolaires du second degré

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Madame Lopes, étant Présidente du Centre d'Histoire du collège Jean Moulin, ne prend pas part au vote.

- **AUTORISE** le maire à verser sur les coopératives scolaires les subventions allouées aux établissements relevant du second degré au titre des actions pédagogiques.

17 Projet éducatif de territoire et Plan mercredi (PEDT) - Autorisation de signer les conventions

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le nouveau PEDT 2018 - 2021 et ses annexes (convention de partage des locaux et charte des passations) ;
- **S'ENGAGE** à respecter la charte qualité mercredi ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative au nouveau PEDT avec la CAF, la DDCS et l'Education nationale, ainsi que la nouvelle convention de prestation de service sur les heures nouvelles du mercredi avec la Caf et la convention sur les temps de passage avec l'Education nationale.

18 Convention d'objectifs et de moyens à passer avec le CPIF

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 à passer avec l'association Centre photographique d'Ile-de-France, la DRAC et le Conseil départemental.

19 Convention à passer avec l'Inspection de l'Education Nationale relative à la mise en œuvre des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière dans le cadre scolaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Inspection de l'Education nationale pour le renouvellement des interventions de prévention routière dans les classes de CE2 et CM2 par les équipes de la police municipale.

20 Convention d'entente à passer entre les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault pour l'exercice de la compétence funéraire

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)

- **DESIGNE** par un vote à main levée les 3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants qui sont élus à la majorité.

La Conférence de l'entente est composée comme suit pour Pontault-Combault :

Titulaires	Suppléants
- Gilles Bord	- Thierry Tasd'homme
- Dominique Becquart	- Sara Short Ferjule
- Sofiane Ghozelane	- Jean-Noël Houdemond

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'entente à passer avec la commune de Roissy-en-Brie pour l'exercice de la compétence funéraire.

**21 Convention d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France -
Compte-rendu annuel d'activités sur le territoire communal pour l'année 2017**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** de l'activité de l'EPFIF et du bilan des dépenses réalisées au 31 décembre 2017.

**22 Convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Pontault-Combault et la
Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne**

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 4 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'intervention foncière avec l'EPFIF et la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne et du protocole d'intervention annexés à la délibération ;

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention tripartite et ledit protocole d'intervention.

**23 Projet Immobilier au 9001 (111) rue de la Libération - Substitution de la SCCV ' Pontault-
Combault Libération ' domiciliée au 25 allée Vauban, 59 562 La Madeleine Cedex à la SAS
ELGEA**

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 4 VOIX CONTRE (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** la SCCV Pontault-Combault Libération domiciliée au 25 Allée Vauban – 59 562 La Madeleine cedex - à se substituer dans les droits de la Société ELGEA en reprenant la totalité de ses engagements actés aux termes de la promesse de vente pour le projet immobilier au 9001 (111) rue de la Libération.

**24 Convention de principe de remise de propriété, de gestion et d'entretien relative aux
travaux d'aménagement réalisés sur la section comprise entre le RD361 et le diffuseur '
Les Berchères ' situés sur les communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie par la
Direction des Routes d'Ile-de-France**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention multipartite de principe de remise de propriété, de gestion et d'entretien des aménagements secondaires réalisés dans le cadre de l'élargissement de la Francilienne, convention à intervenir entre l'Etat, le Département de Seine-et-Marne, la CA de Paris - Vallée de la Marne et les villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie,

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

**25 Assainissement - Réalisation de travaux de mise en conformité du gymnase Dubus situé
Rue de la Chaussée - Convention d'aide financière de la communauté d'agglomération
Paris-Vallée-de-la-Marne**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'aide financière proposée par la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement du gymnase Dubus, situé rue de la Chaussée ;

- **AUTORISE** Le maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

26 Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré à 10 % sur le secteur de la Gare

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)

- **FIXE** la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 10 % sur le secteur de la Gare délimité sur le plan joint à la présente délibération ;

- **DECIDE** de ne consentir aucune exonération prévue à l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante, si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu à l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du Code de l'urbanisme.

27 Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré à 8 % dans le secteur Libération

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)

- **FIXE** la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 8 % sur le secteur de la Libération délimité sur le plan joint à la présente délibération ;

- **DECIDE** de ne consentir aucune exonération prévue à l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante, si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu à l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du Code de l'urbanisme.

28 Instauration de la taxe d'aménagement à taux majoré à 8 % sur le secteur "grands axes" structurant de la ville

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)

- **FIXE** la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 8 % sur le secteur des grands axes (avenues de la République, du Général de Gaulle, Charles Rouxel, Lucien Rémy) délimités sur les plans joints à la présente délibération ;

- **DECIDE** de ne consentir aucune exonération prévue à l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante, si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu à l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que la délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du Code de l'urbanisme.

29 Demande d'autorisation préfectorale d'épandage de digestats de méthanisation sur le territoire de Pontault-Combault - avis défavorable de la municipalité

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'épandage des digestats de méthanisation de la société CVO77 sur les terres de la ville de Pontault-Combault, tel qu'indiqué au plan joint en annexe de la délibération.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault